



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

9376^e séance

Jeu­di 13 juillet 2023, à 17 h 10

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Kariuki	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
<i>Membres :</i>	Albanie	M ^{me} Dautllari
	Brésil	M. França Danese
	Chine	M. Zhang Jun
	Émirats arabes unis	M. Abushahab
	Équateur	M. Pérez Loose
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M ^{me} Evstigneeva
	France	M. de Rivière
	Gabon	M ^{me} Ngyema Ndong
	Ghana	M. Agyeman
	Japon	M ^{me} Shino
	Malte	M. Camilleri
	Mozambique	M. Kumanga
	Suisse	M ^{me} Chanda

Ordre du jour

Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 17 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de la République de Corée et de la République populaire démocratique de Corée à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Khaled Khiari, Sous-Secrétaire général pour le Moyen-Orient, l'Asie et le Pacifique au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et au Département des opérations de paix, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Khiari.

M. Khiari (*parle en anglais*) : La République populaire démocratique de Corée a procédé, le 12 juillet, à un tir de missile balistique intercontinental Hwasong-18. Il s'agissait du deuxième tir de son nouveau missile balistique intercontinental à combustible solide. Comme nous l'avons déjà indiqué devant le Conseil de sécurité, les missiles à propergol solide n'ont pas besoin d'être ravitaillés avant le tir et peuvent donc être lancés plus rapidement que les missiles à propergol liquide. Tiré à 10 heures, heure locale, le missile a suivi une trajectoire plongeante depuis la région de Pyongyang, aurait parcouru une distance d'environ 1 000 kilomètres et atteint une altitude de quelque 6 600 kilomètres avant de s'abîmer en mer, dans la zone économique exclusive de la Fédération de Russie. Le vol aurait duré environ 74 minutes, ce qui, si cela était avéré, en ferait le vol de missile balistique de plus longue durée effectué par la République populaire démocratique de Corée. Les systèmes que la République populaire démocratique de Corée a testés le 12 juillet, le 13 avril, le 16 mars et le 18 février, ainsi qu'à cinq reprises l'année dernière, sont capables d'atteindre la plupart des régions de la planète. La République populaire démocratique de Corée n'a émis aucune notification en rapport avec ce tir en ce qui concerne la sécurité aérienne ou maritime. Comme l'ont récemment rappelé l'Organisation de l'aviation civile internationale et l'Organisation maritime internationale,

les tirs de missile non annoncés par la République démocratique populaire de Corée représentent un risque grave pour l'aviation civile internationale et le trafic maritime.

Le Secrétaire général condamne fermement le dernier tir de missile balistique intercontinental par la République populaire démocratique de Corée. Il appelle une nouvelle fois la République populaire démocratique de Corée à s'acquitter pleinement de ses obligations internationales au titre de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et à reprendre le dialogue sans précondition en vue de parvenir à une paix durable et à la dénucléarisation complète et vérifiable de la péninsule coréenne.

L'agence de presse officielle de la République populaire démocratique de Corée a indiqué que le dernier tir de missile balistique Hwasong-18 avait pour objectif de « dissuader les forces hostiles de mener leurs dangereux mouvements militaires ». La République populaire démocratique de Corée a également annoncé qu'elle renforcerait sa « force de dissuasion nucléaire », conformément à son plan de développement militaire quinquennal dévoilé en janvier 2021. Ce plan prévoit la mise au point de capacités spécifiques, dont beaucoup impliquent la poursuite par le pays de ses programmes d'armes nucléaires et de missiles balistiques, en violation des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. La République populaire démocratique de Corée a considérablement augmenté le nombre de ses tirs de missile en 2022 et 2023, avec plus de 90 tirs recourant à la technologie des missiles balistiques.

Comme nous l'avons déjà indiqué au Conseil, la République populaire démocratique de Corée a tenté, le 31 mai, de procéder au lancement de son premier satellite militaire à l'aide de ce qu'elle a décrit comme un nouveau type de lanceur recourant à la technologie des missiles balistiques. Elle a signalé avoir échoué et a affirmé qu'elle procéderait à un second lancement dès que possible. Même si tout État souverain a le droit de lancer un satellite et de tirer profit d'activités spatiales pacifiques, les résolutions du Conseil de sécurité en la matière interdisent expressément à la République populaire démocratique de Corée de procéder à des lancements utilisant la technologie des missiles balistiques.

Les grandes questions de paix et de sécurité, telles que la situation dans la péninsule coréenne, doivent être un domaine de coopération. Nous nous félicitons de l'attachement exprimé par le Conseil de sécurité, dans la résolution 2397 (2017), à une solution pacifique, globale, diplomatique et politique à la situation dans la péninsule coréenne. Le statu quo est alarmant et intenable.

Dans 15 jours, nous commémorerons le soixante-dixième anniversaire de l'Accord d'armistice coréen. Il est fort regrettable de constater que, sept décennies plus tard, les tensions persistent et ne sont toujours pas résolues. Comme nous l'avons précédemment indiqué au Conseil, il est possible de prendre des mesures concrètes en vue de réduire les tensions, d'inverser cette dynamique dangereuse et d'ouvrir la voie à la recherche de solutions diplomatiques. Je n'en rappellerai pas les détails, mais j'insiste sur l'importance de rétablir les canaux de communication, notamment entre les entités militaires, et de faire preuve de la plus grande retenue. C'est indispensable si nous voulons éviter toute escalade involontaire. En outre, en attendant la dénucléarisation complète et vérifiable de la péninsule coréenne, il est impératif que la République populaire démocratique de Corée maintienne le plus haut niveau de sûreté dans ses installations nucléaires.

Je voudrais souligner une fois de plus notre préoccupation face à la situation humanitaire en République populaire démocratique de Corée. L'ONU est prête à aider le pays à répondre aux besoins essentiels de ses populations vulnérables. Compte tenu des avancées dans le domaine des vaccins et des traitements, et de la déclaration du Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé, le 5 mai, selon laquelle la maladie à coronavirus (COVID-19) n'est plus une urgence de santé publique de portée internationale, nous demandons instamment à la République populaire démocratique de Corée d'autoriser le retour et la rotation sans entrave du personnel de la communauté internationale, notamment du personnel onusien et du Coordonnateur résident. Ce retour collectif aura des effets positifs en termes d'aide à la population, de consolidation des relations et, surtout, de renforcement des canaux de communication. La diplomatie, et non l'isolement, est la seule façon d'avancer. À cet égard, je tiens à saluer la participation du Représentant permanent de la République populaire démocratique de Corée et du Représentant permanent de la République de Corée à la présente séance.

Pour terminer, je voudrais souligner que l'unité du Conseil de sécurité sur la question de la République populaire démocratique de Corée est indispensable pour apaiser les tensions et sortir de l'impasse diplomatique. C'est au Conseil de sécurité qu'il incombe au premier chef de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Khiari de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité qui souhaitent faire une déclaration.

M. DeLaurentis (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Khiari de son exposé.

Les États-Unis condamnent avec la plus grande fermeté le tir de missile balistique intercontinental effectué le 12 juillet par la République populaire démocratique de Corée. Il est alarmant, quoique peu surprenant, que nous nous retrouvions à nouveau au Conseil de sécurité en raison d'un nouveau tir illégal de missile balistique intercontinental par la République populaire démocratique de Corée. C'est alarmant car ce pays a déjà procédé à 20 tirs de missiles balistiques en 2023, dont quatre de portée intercontinentale. Ces tirs constituent des violations de multiples résolutions du Conseil de sécurité. Ils attisent les tensions en Asie du Nord-Est et au-delà, et ont pour but d'aider la République populaire démocratique de Corée à perfectionner et à développer plus avant ses programmes illégaux d'armes de destruction massive et de missiles balistiques. Disons les choses clairement : il s'agit de 20 essais de vecteurs d'armes nucléaires. Ce dernier tir fait suite à une série de propos menaçants de la part de la République populaire démocratique de Corée, dont les toutes récentes déclarations de Pyongyang dirigées contre des avions américains évoluant dans l'espace aérien international. Mais comme je l'ai déjà dit, ce n'est malheureusement pas surprenant.

En tant que membres du Conseil, nous avons tous pour mandat et pour responsabilité de nous opposer à la mise au point illégale et injustifiable de missiles balistiques et d'armes de destruction massive par la République populaire démocratique de Corée. Le nombre impressionnant de tirs de missiles balistiques effectués ces 18 derniers mois ne doit pas entamer notre capacité de lutter efficacement contre la prolifération nucléaire. Elle doit au contraire renforcer la détermination du Conseil à rejeter les tentatives de la République populaire démocratique de Corée d'étendre ses programmes d'armes de destruction massive et de missiles balistiques. La lutte contre la prolifération nucléaire doit être un enjeu fédérateur. C'était assurément le cas en 2017, la dernière fois que la République populaire démocratique de Corée s'est jointe à nous à l'occasion d'une séance (voir S/PV.8137). Toutefois, deux membres du Conseil semblent aujourd'hui ne pas partager cet avis. La Russie et la Chine empêchent le Conseil de s'exprimer d'une seule voix. En procédant à des tirs à répétition, Pyongyang montre qu'il se sent enhardi, voire encouragé, à poursuivre dans cette voie parce que la Chine et la Russie empêchent systématiquement le Conseil d'agir pour mettre un terme à ces transgressions. Rien de tout cela ne devrait être acceptable.

La République populaire démocratique de Corée n'a que faire du Conseil, menace ses voisins et refuse l'aide humanitaire offerte à sa population. Ce n'est pas là le comportement d'un État Membre responsable, et les États-Unis ne permettront pas à la République populaire démocratique de Corée et à ses défenseurs de tourner le Conseil en dérision. Je tiens à réaffirmer que les États-Unis demeurent attachés à la diplomatie. En public comme en privé, et aux plus hauts niveaux, nous avons à maintes reprises exhorté la République populaire démocratique de Corée à entamer un dialogue. Nous avons clairement indiqué que nous ne posons aucune condition préalable à ce dialogue et que nous étions disposés à discuter de tout sujet de préoccupation pour Pyongyang. La République populaire démocratique de Corée n'a pas répondu à nos offres.

Ce statu quo n'est pas tenable. Je ne tiens pas à ce que nous nous réunissions à nouveau ici le mois prochain pour une énième séance d'information en réponse à un tir de missile balistique ou à un essai nucléaire de la République populaire démocratique de Corée, mais je crains que, si le Conseil continue de garder le silence, ce soit très probablement ce qui se produira. L'unité du Conseil en 2017 a permis d'empêcher la République populaire démocratique de Corée de procéder à un nouveau tir de missile balistique intercontinental pendant cinq ans, et c'est l'objectif que nous devons à nouveau viser. Nous appelons aujourd'hui tous les membres du Conseil à se joindre à nous pour dénoncer le comportement illégal de la République populaire démocratique de Corée, ainsi que pour faire appliquer pleinement toutes les résolutions du Conseil de sécurité afin d'empêcher ce pays de générer des revenus en vue de financer ses programmes d'armes de destruction massive et de missiles balistiques.

Nous espérons que la participation directe de la République populaire démocratique de Corée à la séance d'aujourd'hui est le signe qu'elle est disposée à s'engager dans un véritable processus diplomatique sans condition préalable. Mais si ce n'est pas le cas, le Conseil devra se montrer uni, comme nous l'avons fait en 2017. Retournons à l'époque où nous utilisions notre voix collective pour lutter contre la prolifération nucléaire en tant que menace pour la paix et la sécurité internationales.

M. de Rivière (France) : Je remercie M. Khiari pour son exposé. La France condamne avec la plus grande fermeté le lancement, le 12 juillet, d'un missile balistique de portée intercontinentale par la Corée du Nord. Dans le passé, le tir d'un tel missile était sanctionné d'une résolution du Conseil de sécurité, car chacun mesurait qu'il

y avait là un risque majeur pour la stabilité régionale et la sécurité internationale, et car nous savions aussi que ces missiles ont d'abord pour objet d'emporter des armes nucléaires. Or, ces tirs se sont multipliés et le Conseil est resté désuni et silencieux. Je le dis avec gravité : nous ne pouvons pas nous résoudre à l'inaction.

La Corée du Nord a désormais lancé 20 missiles balistiques en 2023, dont quatre à portée intercontinentale, en violation flagrante de nombreuses résolutions du Conseil. C'est particulièrement préoccupant au regard de l'escalade de ces dernières semaines et alors que la Corée du Nord s'est déclarée puissance nucléaire irréversible. Ne rien faire ou être complaisant revient à banaliser la prolifération nucléaire. Cela revient à accepter de voir, demain, les crises de prolifération se multiplier ailleurs dans le monde. Cela revient enfin à accepter une déstabilisation dangereuse de la région et une remise en cause directe de l'autorité des décisions du Conseil. La France ne se résoudra pas à ce que la Corée du Nord devienne un État nucléaire. C'est d'ailleurs une position qui a été rappelée de manière unanime et avec constance par le Conseil.

Pour enrayer l'escalade, il faut donc appliquer pleinement toutes les sanctions internationales adoptées à l'unanimité et lutter contre toutes formes de contournement, y compris dans les domaines cyber et maritime. Mais face à ces provocations, la priorité est de renouer le dialogue, sans précondition, afin que la Corée du Nord abandonne ses programmes de manière complète, vérifiable et irréversible. Des propositions ont été faites en ce sens. Il appartient aux autorités nord-coréennes de les saisir et aux États de la région de les y encourager. Nous sommes résolus à trouver une solution diplomatique à cette crise. Pour cela, le Conseil doit être exemplaire. Il doit faire respecter ses propres décisions. Nous avons besoin rapidement d'une réponse unie et résolue de la communauté internationale.

M^{me} Dautllari (Albanie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Khiari de son exposé.

Pour commencer, l'Albanie condamne fermement le tir de missile balistique intercontinental effectué par la République populaire démocratique de Corée le 12 juillet. Ce pays continue d'ignorer ouvertement l'Organisation des Nations Unies, le Conseil de sécurité et la communauté internationale, ainsi que les normes et règles établies qui lui interdisent d'acquiescer et d'utiliser des technologies balistiques. Le dernier acte en date du régime confirme une fois de plus que la République populaire démocratique de Corée ne recherche que l'escalade en menaçant la région

et la communauté internationale avec ses programmes d'armes de destruction massive et de missiles balistiques.

Nous déplorons en outre la violation du régime de sanctions imposé à la République populaire démocratique de Corée en vertu de la résolution 1718 (2006). Malgré les sanctions internationales, la Corée du Nord continue de développer ses programmes d'armes nucléaires et de missiles, et elle ne le fait pas seule. C'est pourquoi les pays doivent appliquer les sanctions pertinentes et ne pas laisser les programmes illégaux du régime s'étendre ou proliférer. Nous regrettons que les voix de la majorité des membres du Conseil appelant à une réaction claire et forte face aux agissements illégaux, non provoqués et irresponsables de la République populaire démocratique de Corée ne soient toujours pas entendues. Cette attitude n'a plus rien à voir avec la désescalade ou la prudence, et elle empêche le Conseil de sécurité de prendre des mesures concrètes. Nous sommes également très préoccupés par les discours incendiaires que Pyongyang a tenus récemment. Nous appelons le régime à s'abstenir de toute accusation infondée et à éviter toute nouvelle escalade.

Le développement, par la République populaire démocratique de Corée, de programmes d'armes de destruction massive, de missiles balistiques et d'armes nucléaires est lourd de conséquences pour sa population et pour la situation humanitaire générale du pays. Nous sommes très préoccupés par les récentes informations faisant état d'une aggravation des pénuries alimentaires et d'un nombre croissant de décès dus à la famine dans le pays. Les politiques oppressives du régime frappent également les enfants, et pas uniquement du fait de la malnutrition. La République populaire démocratique de Corée commet de graves violations de la Convention relative aux droits de l'enfant en ordonnant à des enfants de ramasser de la ferraille pouvant être utilisée dans la fabrication d'armes. Nous déplorons ces actions et la militarisation des enfants par la République populaire démocratique de Corée, et appelons le Conseil de sécurité à réagir à ces politiques.

Alors que la situation humanitaire est aussi grave que les violations des droits humains dans le pays, nous exprimons à nouveau notre préoccupation quant au fait que le régime de la République populaire démocratique de Corée commet des violations flagrantes des droits humains afin de renforcer ses capacités de proliférateur. Pour désamorcer la situation, nous demandons à la République populaire démocratique de Corée de rétablir son moratoire sur les tirs de missiles balistiques intercontinentaux, dont la levée l'année dernière suscite beaucoup

d'inquiétude, de s'abstenir de mener des cyberattaques et de poser des actes déstabilisateurs, de commencer à respecter les droits humains fondamentaux en appliquant les conventions qu'elle a ratifiées, telles que la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et de s'abstenir de procéder à un septième essai nucléaire.

À cet égard, il importe que le Conseil soit uni et demande à la République populaire démocratique de Corée d'ouvrir la voie à un dialogue sans condition pour mettre fin de manière complète, transparente, globale et irréversible à ses programmes d'armes de destruction massive, de missiles balistiques et d'armes nucléaires afin de contribuer à la dénucléarisation de la péninsule coréenne et à la paix et à la sécurité dans le monde.

M^{me} Shino (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie à mon tour le Sous-Secrétaire général Khaled Khiari de son exposé.

Pour commencer, je tiens à dire que je regrette au plus haut point que la Corée du Nord ait à nouveau effectué un tir de missile balistique intercontinental, en violation de multiples résolutions du Conseil de sécurité. D'après les estimations, ce dernier missile balistique intercontinental a atterri dans les eaux proches du Japon, à 250 kilomètres seulement de Hokkaido. Une fois de plus, il a fait courir un grand risque aux navires et aux aéronefs dans les environs et terrifié les citoyens japonais. Le Japon condamne avec la plus grande fermeté l'acte dangereux posé par la Corée du Nord, et tient à rappeler à la communauté internationale que non seulement il s'agit d'une violation flagrante du droit international, mais que cela constitue aussi une menace pour la paix et la sécurité.

Cette menace va bien au-delà du Japon, de la République de Corée et de la région. Ce missile, qui serait un nouveau type de missile balistique intercontinental à combustible solide de la Corée du Nord, le Hwasong-18, aurait atteint son apogée à plus de 6000 kilomètres et parcouru 1000 kilomètres pendant 74 minutes, la plus longue durée jamais enregistrée. Les calculs basés sur la trajectoire du missile indiquent que sa portée pourrait dépasser 15000 kilomètres. Si c'est le cas, toute l'Asie, l'Europe, l'Amérique du Nord, l'Afrique et même certaines parties de l'Amérique du Sud seraient à la portée de ce vecteur de têtes nucléaires illégales. La Corée du Nord poursuit avec constance et audace la mise au point d'armes de destruction massive illégales dans le cadre de sa planification stratégique, tout en tirant pleinement parti du silence et de la passivité du Conseil de sécurité. Ses

actes traduisent son mépris pour le Conseil et la Charte des Nations Unies.

Nous devons tous nous poser la question suivante : devons-nous rester les bras croisés et observer la Corée du Nord mettre au point des armes nucléaires avec lesquelles elle pourrait prendre pour cible le monde et prendre en otage l'ensemble de la communauté internationale ? Devons-nous reconnaître la Corée du Nord comme un État nucléaire ? Nous connaissons tous la réponse à cette question : absolument pas.

J'ose dire qu'il est de plus en plus difficile de tenir le compte du nombre de séances du Conseil organisées en réponse aux tirs de missiles balistiques de la Corée du Nord, parce qu'il y a tout simplement trop de provocations et trop de séances du Conseil qui n'ont donné lieu à aucune mesure concrète et responsable. Pourtant, il est de notre devoir de remédier à ce problème. Revenons à l'essentiel pour éviter que cette situation ne devienne la nouvelle normalité. C'est au Conseil qu'incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales et, dans l'exercice de cette responsabilité, ses membres ont adopté à l'unanimité la résolution 2397 (2017), la dernière résolution adoptée face aux menaces que pose la Corée du Nord. Dans cette résolution, le Conseil s'est déclaré résolu à prendre des mesures si la Corée du Nord procède à tout autre tir de missile balistique intercontinental ou essai nucléaire. Le tir ne serait-ce que d'un missile balistique intercontinental appelle des mesures de la part du Conseil. Telle est notre volonté. Combien de fois avons-nous observé le tir de missiles balistiques intercontinentaux sans agir ?

D'aucuns estiment que le rôle du Conseil doit être de calmer les tensions et non uniquement de pointer du doigt le comportement de la Corée du Nord. Nous ne nions pas que les pays ont des points de vue divergents. Toutefois, je tiens à souligner clairement une vérité que personne ne doit nier : la Corée du Nord n'a aucune excuse pour violer sans cesse les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et le Conseil n'a aucune excuse pour continuer de se désintéresser des violations de ses propres résolutions. Une fois de plus, le Japon espère vivement et sincèrement que le Conseil s'acquittera de ses responsabilités. Faisons notre travail.

Pour conclure, le Japon invite une nouvelle fois la Corée du Nord à respecter immédiatement et pleinement toutes les résolutions pertinentes et à engager de nouveau un dialogue de fond avec les pays concernés en vue d'une dénucléarisation complète. La voie du dialogue reste ouverte.

M. Camilleri (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Khiari de son exposé instructif et important.

Malte est vivement préoccupée par le nouveau tir d'un missile balistique intercontinental effectué par la République populaire démocratique de Corée. Il s'agit d'un progrès technique alarmant dans le programme de missiles du pays. Ce missile a parcouru plus de 1 000 kilomètres en 74 minutes, un nouveau record inquiétant.

Le Conseil de sécurité ne peut rester silencieux face à ces faits. Malte condamne fermement ce tir, qui constitue une violation flagrante de la résolution 2397 (2017). Nous rappelons que le Conseil a adopté cette résolution à l'unanimité. À l'époque, il avait également décidé qu'il agirait et imposerait de nouvelles restrictions à la République populaire démocratique de Corée en cas de nouveau tir. Malte s'est associée à d'autres pays pour demander la tenue de la séance d'aujourd'hui, car elle est consciente que ce tir, le quatrième cette année, constitue une menace grave pour la sécurité régionale et internationale. Ces agissements compromettent le régime mondial de non-prolifération. Mais le Conseil n'a pu réagir à aucun des tirs effectués en 2022, et nous sommes fermement convaincus que cette tendance doit être inversée. Le Conseil ne peut rester silencieux face à de telles provocations. Cette incapacité persistante d'agir ne ferait que nuire à la crédibilité du Conseil en tant que garant de la paix et de la sécurité internationales.

Par ailleurs, ce tir n'est que la dernière manifestation en date du comportement irresponsable et profondément préoccupant de la République populaire démocratique de Corée. En plus des tirs de missiles, la Corée du Nord a aussi annoncé une nouvelle doctrine qui définit les conditions dans lesquelles elle pourrait employer les armes nucléaires, y compris à titre préventif. Nous demandons à la République populaire démocratique de Corée d'engager un dialogue constructif en vue de la dénucléarisation et de respecter les obligations que lui imposent les résolutions du Conseil de sécurité. Elle doit abandonner complètement et de façon vérifiable et irréversible ses programmes d'armes nucléaires et de missiles balistiques et adhérer de nouveau au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Nous demandons également à la République populaire démocratique de Corée de signer et de ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Malte reste vivement préoccupée par la grave situation humanitaire dans le pays. Le Programme alimentaire

mondial estime que 10,7 millions de personnes sont sous-alimentées et ont besoin d'une aide d'urgence. Cependant, les dirigeants de la République populaire démocratique de Corée continuent d'ignorer ces besoins humanitaires pressants. Au lieu de cela, ils choisissent d'allouer les ressources du pays à des tirs de missiles balistiques coûteux et à leur programme d'armement illégal. Ils continuent également d'entraver l'accès humanitaire. Malte demande à la République populaire démocratique de Corée de rétablir l'accès de l'ONU et des autres acteurs humanitaires afin que sa population puisse recevoir l'aide dont elle a besoin.

Enfin, je tiens à rappeler au Conseil notre objectif commun : la paix et la dénucléarisation de la péninsule coréenne. Pour atteindre cet objectif, nous devons nous unir et agir. Les divisions et les retards ne feront que nous en éloigner davantage. À cet égard, Malte reste favorable à l'adoption d'un document du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Royaume-Uni.

Je remercie le Sous-Secrétaire général Khiari de son exposé. Je salue la participation de la République de Corée et, pour la première fois au Conseil depuis 2017, de la République populaire démocratique de Corée.

Le Royaume-Uni condamne le tir d'un nouveau missile balistique intercontinental (MBI) par la République populaire démocratique de Corée. Il s'agit du douzième tir d'un MBI depuis le début de l'année 2022, du deuxième essai d'un MBI à combustible solide et du quatrième tir d'un MBI cette année. Il fait suite au lancement raté d'un satellite de reconnaissance militaire le 31 mai. Les agissements de la République populaire démocratique de Corée violent de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité et témoignent de son mépris flagrant du régime international de non-prolifération nucléaire. Nous devons être fermes et unis dans notre riposte à ces violations. L'inaction du Conseil ne peut plus durer.

Les déclarations faites aujourd'hui montrent clairement que les membres du Conseil sont profondément préoccupés par la situation dans la péninsule coréenne. Dans cette optique, je prie la République populaire démocratique de Corée, premièrement, d'abandonner ses programmes illégaux d'armes nucléaires et balistiques, qui appauvrissent sa population et déstabilisent la région ; deuxièmement, de recommencer à appliquer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ; troisièmement, de signer et de ratifier le Traité d'interdiction

complète des essais nucléaires ; et enfin, d'accepter les offres de dialogue répétées et inconditionnelles. Permettre aux diplomates et aux organisations de la société civile de revenir dans le pays est un élément important de ce processus. La diplomatie est la seule voie qui permettra d'avancer vers une paix durable dans la péninsule.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

M^{me} Ngyema Ndong (Gabon) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Khiari pour son exposé. Je salue aussi la présence à cette séance des représentants de la Corée du Nord et de la Corée du Sud.

Cet énième missile balistique de longue portée, lancé le 12 juillet par la République populaire démocratique de Corée en direction de la mer de l'Est, certifie à notre avis une fréquence de tirs appelée à se maintenir dans la durée et à accentuer la menace nucléaire dans la région. En effet, depuis plusieurs mois déjà, la République populaire démocratique de Corée procède à des tirs de missiles de plus en plus performants et de manière plus ou moins régulière, et fait craindre à chaque fois une escalade ou un point de non-retour.

La surenchère verbale qui s'ensuit contribue également à attiser les tensions. Comment, dans un tel contexte, peut-on espérer un retour à l'apaisement ? Comment peut-on espérer rétablir un climat de confiance nécessaire à la reprise des négociations ? Pour le Gabon, il devient plus qu'urgent de trouver des solutions durables à la situation sécuritaire dans la péninsule coréenne, qui se fragilise chaque jour un peu plus. D'une manière ou d'une autre, les discussions entre l'ensemble des parties doivent reprendre afin de trouver un dénouement à même de garantir la sécurité et la coexistence pacifique dans cette région.

En tant qu'État partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le Gabon condamne cette énième violation du droit international, qui menace la sécurité et la paix internationales. Nous appelons à la désescalade et à la retenue. C'est pour nous l'occasion de réitérer notre appel, bien qu'idéaliste, pour un monde sans armes nucléaires. Les tensions que nous observons dans la péninsule coréenne appuient notre ferme conviction qu'il faut privilégier le dialogue et la diplomatie afin de préserver nos acquis et de nous permettre de poursuivre nos efforts en matière de non-prolifération.

M^{me} Chanda (Suisse) : Nous remercions le Sous-Secrétaire général Khiari pour son exposé et saluons la participation des représentants de la République populaire

démocratique de Corée et de la République de Corée à nos délibérations.

Une fois de plus, le Conseil se réunit en raison d'un lancement de missile balistique par la République populaire démocratique de Corée. Le développement et l'opérationnalisation de vecteurs nucléaires de plus en plus dangereux par la République populaire démocratique de Corée représentent, conjointement avec son programme nucléaire, une menace pour toute la communauté internationale. La Suisse condamne ce quatrième lancement d'un missile balistique de portée intercontinentale cette année. Il s'inscrit dans une situation sécuritaire tendue, et la Suisse se préoccupe du risque d'escalade inhérent à un tel acte, qui est souvent accompagné d'une rhétorique inflammatoire. Elle rappelle les conséquences humanitaires catastrophiques que provoquerait l'emploi d'armes nucléaires. La Suisse considère que l'emploi d'armes nucléaires n'est que difficilement envisageable dans le respect des règles pertinentes du droit international en général, et du droit international humanitaire en particulier. Nous devons renforcer nos efforts en faveur de la non-prolifération, du désarmement et du maintien du tabou nucléaire.

Face à ces défis répétés, nous ne saurions fléchir dans notre devoir collectif. C'est pourquoi le Conseil doit assumer ses responsabilités. Je tiens à souligner trois aspects.

Premièrement, ces tirs sont en violation de résolutions juridiquement contraignantes du Conseil de sécurité, et donc du droit international. Il est ainsi de notre devoir collectif de condamner les essais de missiles balistiques de la République populaire démocratique de Corée. La Suisse réitère que la République populaire démocratique de Corée est tenue de mettre en œuvre ses obligations en vertu des résolutions du Conseil ainsi que de prendre des mesures concrètes en vue d'abandonner ses armes nucléaires, ses missiles balistiques et ses programmes connexes de manière complète, vérifiable et irréversible. Nous rappelons que si les obligations découlant des résolutions valent en premier lieu pour la République populaire démocratique de Corée, ces dernières s'appliquent également à tous les autres États, qui sont tenus de mettre en œuvre de manière effective les sanctions du Conseil de sécurité.

Deuxièmement, la Suisse souligne l'importance des efforts mis en place par le Conseil pour veiller à ce que l'aide humanitaire reste possible et qu'elle ne soit pas impactée négativement par les sanctions. L'unité du Conseil, qui a permis l'adoption de la résolution

2664 (2022), est la preuve de notre objectif commun à cet égard. Les lourdes restrictions mises en place par la République populaire démocratique de Corée en lien avec la pandémie entravent gravement l'aide humanitaire internationale depuis 2020. Nous espérons qu'elles seront bientôt levées. Les besoins du peuple de la République populaire démocratique de Corée ne doivent pas être oubliés et ses droits humains doivent être respectés, car le développement des programmes nucléaire et militaire ne se fait qu'au prix de violations graves des droits de l'homme et d'une situation humanitaire précaire.

Troisièmement, le Conseil et l'ONU dans son ensemble ont un rôle important à jouer afin d'encourager le dialogue, la désescalade et la recherche de solutions diplomatiques. Il existe une volonté de mener et de soutenir un dialogue avec la République populaire démocratique de Corée. Nous accueillons favorablement l'appel aux bons offices du Secrétaire général et nous encourageons la République populaire démocratique de Corée à engager un dialogue constructif avec le Conseil et le système onusien.

Dans deux semaines, nous commémorerons le septantième anniversaire de la Convention d'armistice de Corée. La Suisse, qui depuis 1953 participe à sa mise en œuvre au sein de la Commission neutre de contrôle en Corée, regrette qu'une solution plus pérenne n'ait pas encore pu s'établir dans la péninsule coréenne. Pour trouver une solution politique, le Conseil doit sortir de son silence. L'appel au dialogue devrait s'articuler autour d'une position unie. Nous encourageons tous les membres à rechercher un consensus. La Suisse soutiendra tous les efforts pour parvenir à cette unité.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Khiari de son exposé et salue la participation des Représentants permanents de la République populaire démocratique de Corée et de la République de Corée à la présente séance.

La position de la Chine sur la question de la péninsule coréenne est très claire. Nous sommes attachés à la dénucléarisation de la péninsule, au maintien de la paix et de la stabilité dans la péninsule et au règlement politique de la question par la voie du dialogue. La situation dans la péninsule coréenne reste tendue et devient de plus en plus conflictuelle, ce que la Chine ne souhaite pas. La Chine a pris note des tirs effectués récemment par la République populaire démocratique de Corée. Nous sommes également préoccupés par la pression militaire accrue et l'envoi répété d'armes stratégiques par un certain pays aux fins d'activités militaires dans la péninsule. Aucun

de ces événements n'est survenu de manière isolée. Si ce cercle vicieux persiste, la question de la péninsule sera non seulement insoluble, mais la situation continuera de s'aggraver.

Héritage de la guerre froide, la question de la péninsule persiste encore aujourd'hui. Il s'agit essentiellement d'une question politique et de sécurité, dont l'élément central est l'absence d'un mécanisme de paix. Les États-Unis et d'autres pays considèrent depuis longtemps la République populaire démocratique de Corée comme une menace pour la sécurité et n'ont cessé de lui imposer des sanctions et d'exercer des pressions à son encontre. En conséquence, la République populaire démocratique de Corée est confrontée à une énorme menace pour sa sécurité et à une pression existentielle. Les préoccupations légitimes de la République populaire démocratique de Corée en matière de sécurité n'ont jamais été prises en compte. Depuis cette année, en particulier, les États-Unis et d'autres pays ont mené des manoeuvres militaires conjointes d'une ampleur sans précédent dans la péninsule, incluant des exercices très ciblés et hautement provocateurs ; publié la Déclaration de Washington qui renforce la dissuasion élargie et poursuivi de plus belle la voie de la pression militaire. Une telle approche ne fera qu'accroître les affrontements et les tensions, comme le montre la réalité sur le terrain.

L'histoire de la question de la péninsule coréenne depuis les années 1990 montre clairement que le dialogue et la négociation sont les seuls moyens appropriés et efficaces d'apaiser les tensions et de promouvoir un règlement politique. Tant que les États-Unis et la République populaire démocratique de Corée reprendront le dialogue et les négociations et feront les compromis nécessaires, la situation dans la péninsule restera stable et l'espoir d'un règlement politique subsistera. Au lieu d'accuser d'autres pays de faire obstruction aux travaux du Conseil de sécurité, les États-Unis devraient plutôt proposer des solutions pratiques, prendre des mesures concrètes pour répondre aux préoccupations légitimes de la République populaire démocratique de Corée et traduire en actes leur position en faveur d'un « dialogue inconditionnel ».

S'agissant de la question de la péninsule coréenne, le rôle du Conseil de sécurité doit être avant tout d'apaiser la situation et de promouvoir la paix et la stabilité à long terme, plutôt que de se contenter d'imposer des sanctions et d'exercer des pressions, et encore moins d'être réduit à un outil utilisé par certains pays pour servir leurs intérêts géopolitiques. La clef du maintien du prestige et de l'autorité du Conseil de sécurité est la promotion de

solutions politiques et le renforcement de la solidarité et de la confiance mutuelle. Toutes les parties doivent pleinement mettre en œuvre les résolutions sur la République populaire démocratique de Corée, en particulier les dispositions relatives à la reprise du dialogue et au règlement politique, qui ne doivent pas, de manière sélective, être laissées de côté. Le point de départ du projet de résolution sur la République populaire démocratique de Corée, coparrainé par la Chine et la Russie, est d'envoyer un signal positif de bonne volonté, de créer des conditions favorables à la reprise du dialogue et au redressement de la situation, et de promouvoir le règlement politique de la question. J'invite les pays qui exigent que le Conseil agisse à prendre sérieusement en considération la proposition conjointe de la Chine et de la Russie.

La guerre froide est terminée depuis longtemps, mais le spectre d'une logique de guerre froide perdure, ce qui a non seulement rendu la question de la péninsule insoluble, mais a également intensifié les antagonismes et les conflits dans le monde entier. Aujourd'hui encore, l'OTAN, produit de la guerre froide, est engluée dans ce spectre et n'arrive pas à s'en extirper. Le communiqué publié à l'issue du récent sommet de l'OTAN qui s'est tenu à Vilnius était aussi long que répétitif, reprenant les mêmes vieux poncifs issus de la mentalité de la guerre froide et des préjugés idéologiques. Il passe sous silence des faits élémentaires et lance des attaques et des accusations absurdes, hors de propos et injustifiées contre la Chine. La Chine rejette fermement ces récriminations totalement hypocrites.

En fait, c'est l'OTAN elle-même qui doit faire un sérieux examen de conscience. Contrairement à sa prétention d'être une organisation régionale, l'OTAN dépasse le cadre géographique prévu par ses propres traités en projetant sa puissance à travers le monde et en avançant vers l'est dans la région Asie-Pacifique, augmentant ainsi ses effets néfastes et destructeurs sur la sécurité régionale, voire mondiale. L'OTAN prétend être une alliance défensive, mais elle encourage ses membres à augmenter continuellement leurs dépenses militaires, à mener des activités militaires dans le monde entier, à sans cesse étendre leurs pouvoirs au-delà des frontières et à provoquer des affrontements. L'OTAN prétend défendre l'ordre international fondé sur des règles, mais elle a violé à maintes reprises le droit international et les normes fondamentales régissant les relations internationales, s'est ingérée dans les affaires intérieures d'autres pays, a déclenché de multiples guerres, bombardé des locaux diplomatiques, tué des civils innocents et semé le chaos partout où elle est passée. Certains membres de l'OTAN pratiquent deux

poids, deux mesures, encouragent le partage du nucléaire et les alliances nucléaires, et exacerbent les tensions régionales. Comme l'attestent d'innombrables faits, le véritable fauteur de troubles est l'OTAN elle-même.

Les accusations portées par l'OTAN contre la Chine sont totalement infondées. La Chine est un bâtisseur de la paix mondiale, un contributeur au développement dans le monde et un défenseur de l'ordre international. Elle défend vigoureusement le système international, avec l'ONU en son centre, l'ordre international fondé sur le droit international, et les normes fondamentales des relations internationales, ancrées dans les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. En ce qui concerne les questions de paix et de sécurité, la Chine peut se targuer d'avoir le meilleur bilan de toutes les grandes puissances. Nous n'avons jamais envahi d'autres pays, ni participé à des guerres par procuration, ni mené d'opérations militaires dans le monde, ni menacé d'autres pays par la force, ni exporté notre idéologie, ni interféré dans les affaires intérieures d'autrui. L'OTAN peut-elle en dire autant ? La Chine adhère à la politique de non-recours en premier aux armes nucléaires, à tout moment et en toutes circonstances, et s'engage sans condition à ne pas utiliser ni menacer d'utiliser des armes nucléaires contre des États non dotés d'armes nucléaires ou des zones exemptes d'armes nucléaires. Les États membres de l'OTAN peuvent-ils prendre le même engagement ? Je tiens à souligner que si la Chine ne cause pas de problèmes, elle ne les craint pas pour autant. Nous sommes prêts à répondre avec fermeté et force à tout acte violant la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Chine, portant atteinte aux intérêts de la Chine en matière de sécurité et de développement et rompant la paix et la stabilité dans le voisinage de la Chine.

À l'ère de la mondialisation, le monde partage bonne et mauvaise fortune. Personne ne vit à l'écart de tout et aucun pays ne jouit d'une sécurité absolue. S'ils veulent garantir leur propre sécurité, les pays ne doivent pas faire fi des préoccupations légitimes des autres en matière de sécurité, fonder leur sécurité sur l'insécurité des autres, ériger leurs propres barrières de sécurité aux portes des autres ni se donner carte blanche pour allumer des incendies quand bon leur semble, tout en empêchant les autres d'allumer des lampes. La sécurité est indivisible. C'est une caractéristique de notre époque et le point de départ pour parvenir à une sécurité commune. La Chine a toujours adhéré au concept de sécurité commune, globale, coopérative et durable. L'initiative de sécurité mondiale lancée par le Président Xi Jinping est la réponse de la Chine au dilemme international en matière

de sécurité et le fil conducteur de la concrétisation de la sécurité commune. La Chine est disposée à collaborer avec la communauté internationale pour mettre en place une architecture de sécurité équilibrée, efficace et durable grâce à un dialogue et à une coopération, à la fois de bonne foi et pragmatiques, et pour promouvoir une paix durable et une sécurité commune.

M. Abushahab (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Khiari de son exposé instructif, et je me félicite de la participation du représentant de la République populaire démocratique de Corée et du représentant de la République de Corée à la présente séance.

Les Émirats arabes unis s'associent au Secrétaire général pour condamner fermement le récent tir illégal de missile balistique intercontinental auquel la République populaire démocratique de Corée a procédé le 12 juillet. Le message des Émirats arabes unis aujourd'hui est clair : ce cycle d'activités dangereuses et d'escalade de la part de la République populaire démocratique de Corée doit cesser. En outre, la prolifération d'armes de destruction massive par la République populaire démocratique et la politique de la corde raide pratiquée par elle menacent la sécurité et la stabilité non seulement de la région, mais aussi celles du monde entier. Les violations persistantes commises par la République populaire démocratique de Corée affaiblissent le régime de non-prolifération et compromettent notre sécurité collective.

Une fois de plus, la République populaire démocratique de Corée n'a pas émis d'avertissement avant ce tir, mettant en péril l'aviation civile internationale et la navigation maritime. Ces tirs continuent de constituer une menace imminente pour les civils des pays voisins, qui vivent dans la crainte des actions de la République populaire démocratique de Corée. Nous exprimons notre solidarité avec les peuples de la République de Corée et du Japon face aux menaces qui pèsent sur eux. Nous réaffirmons que les civils, où qu'ils se trouvent, y compris en République populaire démocratique de Corée, ne doivent pas être soumis à des menaces arbitraires comme celles-ci.

En ce qui concerne le tir le plus récent, je voudrais faire trois observations.

Tout d'abord, l'essai d'hier n'était pas un événement isolé. Il s'agirait du vingtième missile balistique testé par la République populaire démocratique de Corée cette année, et du quatrième de portée intercontinentale. Tous ces tirs ont été menés en violation flagrante des résolutions du Conseil de sécurité. Nous demandons

de nouveau à la République populaire démocratique de Corée de respecter ses obligations et de s'abstenir de tout nouveau tir.

Ce dernier tir de missile balistique intercontinental est un nouvel exemple alarmant de la progression illégale des capacités nucléaires et balistiques de la République populaire démocratique de Corée. Le missile balistique intercontinental Hwasong-18 aurait volé pendant environ 74 minutes, ce qui pourrait en faire le plus long vol jamais effectué par un missile balistique intercontinental de la République populaire démocratique de Corée. En outre, cela montre que les capacités de la République populaire démocratique de Corée deviennent de plus en plus dangereuses et menaçantes. Avec l'intensification des activités de la République populaire démocratique de Corée liées aux missiles balistiques depuis 2021, ce n'est qu'une question de temps avant qu'une erreur de calcul ou un accident n'entraîne la mort de civils.

Deuxièmement, les actions de la République populaire démocratique de Corée concernant son programme illégal de missiles balistiques et d'armes de destruction massive continuent de violer les interdictions claires établies par le Conseil de sécurité. La République populaire démocratique doit réintégrer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et œuvrer à la paix dans la péninsule coréenne par le biais d'une dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible. Pour atteindre cet objectif, nous demandons à la République populaire démocratique de Corée de permettre à l'Agence internationale de l'énergie atomique de revenir dans le pays.

Troisièmement, le soixante-dixième anniversaire de l'Armistice de la guerre de Corée vient nous rappeler que la paix durable dans la péninsule coréenne n'est toujours pas acquise. Toutes les parties doivent redoubler d'efforts diplomatiques et de dialogue pour instaurer la stabilité et la prospérité. Grâce à un dialogue constructif, toutes les préoccupations peuvent être abordées à la table des négociations. Nous encourageons la République populaire démocratique de Corée à entendre les appels de la communauté internationale et à reprendre le dialogue sans conditions préalables.

Nous restons préoccupés par le fait que, alors que l'attention se concentre sur les essais illégaux de missiles balistiques de la République populaire démocratique de Corée, les besoins humanitaires urgents des civils dans le pays ne sont pas satisfaits. La République populaire démocratique de Corée est en pleine période de soudure agricole, au cours de laquelle l'insécurité alimentaire devrait être à son pic. Nous demandons instamment à

la République populaire démocratique de Corée de rétablir le dialogue avec les Nations Unies et de permettre le retour des organisations humanitaires dans le pays dès que possible.

Dans le passé, l'unité du Conseil a prévalu sur cette question et a permis d'envoyer un message clair selon lequel le Conseil n'autoriserait pas la prolifération nucléaire. Les Émirats arabes unis continueront à encourager le retour à cette unité afin que le Conseil puisse assumer sa responsabilité de soutenir les efforts en faveur de la paix et de la sécurité dans la péninsule coréenne.

M. Agyeman (Ghana) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Khaled Khiari de l'exposé qu'il a présenté au Conseil de sécurité, et je salue la participation à la séance des Représentants permanents de la République de Corée et de la République populaire démocratique de Corée, pays frères. Nous relevons que c'est la première fois depuis 2017 qu'un représentant de la République populaire démocratique de Corée assiste à l'une de nos séances sur ce sujet (voir S/PV.8137). Nous espérons que cette participation directe facilitera les efforts que mène le Conseil de sécurité en vue de la paix dans la péninsule coréenne.

Le Conseil se réunit aujourd'hui dans un contexte de tensions accrues dans la péninsule coréenne après l'essai d'un missile balistique intercontinental Hwasong-18, dont les analystes estiment qu'il a volé pendant 74 minutes, soit la durée de vol la plus longue jamais atteinte par un missile nord-coréen. Cet acte de la République populaire démocratique de Corée viole ses obligations internationales telles qu'elles sont exprimées dans de multiples résolutions du Conseil de sécurité. Nous déplorons ce dernier tir, qui fait suite à plusieurs autres, et nous appelons la République populaire démocratique de Corée à respecter pleinement les obligations internationales qui lui incombent en vertu de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en s'abstenant de procéder à de nouveaux tirs de missiles balistiques.

Nous sommes également préoccupés par le risque d'affrontement militaire, notamment en raison d'effets non intentionnels ou d'une mauvaise évaluation des actions. L'escalade des tensions et les menaces d'actions militaires pourraient avoir des conséquences dévastatrices pour la péninsule, ainsi que pour la paix et la sécurité internationales. Nous demandons donc instamment à toutes les parties concernées de prendre des mesures immédiates et concrètes aux fins de la désescalade des tensions dans la péninsule coréenne.

Nous réaffirmons notre conviction qu'une approche pragmatique, fondée sur des principes et s'appuyant sur la diplomatie, le dialogue et l'instauration d'un climat de confiance est nécessaire pour créer progressivement des conditions permettant des échanges constructifs entre la République populaire démocratique de Corée et les autres principales parties concernant son programme d'armement. Nous soulignons la nécessité de la reprise d'un dialogue constructif et crédible entre les parties concernées et la République populaire démocratique de Corée pour trouver une solution durable, globale et pacifique aux problèmes qui se posent dans la péninsule coréenne, et d'une manière qui tienne compte des préoccupations en matière de sécurité régionale et mondiale ainsi que des préoccupations des parties. La solution envisagée et acceptable ne peut prévoir un État doté de capacités nucléaires dans la péninsule coréenne ni la possibilité d'une course aux armements nucléaires dans la région.

Avant de conclure, je voudrais souligner que nous devons trouver de meilleurs moyens de soutenir l'unité du Conseil sur cette question, comme d'autres collègues l'ont également indiqué dans leurs déclarations. Si des options difficiles doivent être adoptées, nous devons être suffisamment audacieux pour les accepter, car le temps pourrait ne pas jouer en faveur du Conseil de sécurité si nous attendons trop longtemps. Notre responsabilité est d'éloigner la région de la catastrophe vers laquelle elle se dirige et de préserver la paix et la vie de ses habitants.

M. Pérez Loose (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Khaled Khiari de son exposé éclairant. Je salue la présence des Représentants permanents de la République de Corée et de la République populaire démocratique de Corée à la séance d'aujourd'hui.

L'Équateur réitère sa condamnation la plus ferme du récent tir d'un missile balistique à combustible solide de portée intercontinentale par la République populaire démocratique de Corée, le deuxième de ce genre effectué par le pays cette année, qui s'ajoute aux dizaines de tirs de missiles qu'elle a déjà effectués. Il ne s'agit pas d'un acte isolé. Il défie une fois de plus les dispositions du Conseil de sécurité et fragilise l'architecture internationale de désarmement et de non-prolifération.

Je dois rappeler une fois encore que, par la résolution 2397 (2017) adoptée à l'unanimité, le Conseil de sécurité s'est déclaré résolu à prendre d'autres mesures lourdes en réponse si la République populaire démocratique de Corée procède à tout autre tir. Par conséquent,

nous devons envoyer un signal fort en appliquant les décisions de cet organe.

Le lancement d'un missile intercontinental, quel qu'il soit, constitue en soi une menace pour la paix et la sécurité régionales et internationales. Si la réaction du Conseil continue à tarder, nous pourrions conforter une exception inacceptable en faveur de la République populaire démocratique de Corée.

L'Équateur appuie les efforts visant à parvenir à une solution diplomatique et politique permettant la dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la péninsule coréenne. Nous encourageons donc une plus grande coopération et un dialogue de bonne foi.

Compte tenu de ce qui précède, je réitère, pour terminer, l'appel de ma délégation à la République populaire démocratique de Corée pour qu'elle respecte pleinement les obligations qui lui incombent en vertu du droit international, de la Charte des Nations Unies et des résolutions du Conseil de sécurité.

M. França Danese (Brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Khaled Khiari de son exposé. Je souhaite également la bienvenue aux représentants de la République populaire démocratique de Corée et de la République de Corée.

Le Brésil condamne une fois encore, dans les termes les plus fermes, le lancement d'un missile balistique intercontinental (MBI) effectué par la République populaire démocratique de Corée le 11 juillet. Ce lancement a enfreint les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, compromis la sûreté maritime et aérienne et mis en danger les populations voisines.

Avec 74 minutes de vol, il s'agit du plus long déploiement d'essai de missile effectué par la République populaire démocratique de Corée à ce jour. Si les rapports identifient correctement le missile comme étant un MBI « Hwasong-18 », il s'agit alors d'une preuve que la République populaire démocratique de Corée a encore progressé dans son programme de missiles à combustible solide et dans ses capacités nucléaires.

Ces évolutions mettent en évidence une dure réalité que nous devons affronter sans détour au sein du Conseil, à savoir que notre manière de traiter ce dossier n'a tout simplement pas été efficace. Ni le statu quo des cinq dernières années, ni les neuf séries de sanctions prises au cours de la décennie précédente n'ont permis de régler de manière adéquate le problème des programmes nucléaires

et de missiles de la République populaire démocratique de Corée.

Nous regrettons de voir les discussions au Conseil se polariser autour d'un choix erroné, à savoir revenir à la conception d'avant 2018 qui consiste à s'accorder sur de nouveaux trains de sanctions plus larges, ou à rester silencieux afin d'éviter de provoquer la République populaire démocratique de Corée.

Chaque nouveau lancement de missile montre plus clairement qu'une nouvelle approche est nécessaire. Nous estimons que le Conseil de sécurité a un rôle important à jouer, qui n'est ni celui d'un observateur silencieux, ni celui d'un simple cadre d'approbation des sanctions.

Le Conseil, tout comme l'ONU dans son ensemble, a beaucoup à apporter. Il est capable de contribuer à rétablir la confiance entre les parties, afin d'ouvrir une perspective de dialogue. Une fois cette voie ouverte, il peut mettre à profit son expertise et son poids politique pour aider à construire et à soutenir un processus diplomatique. Enfin, il peut approuver et vérifier les résultats de tout accord, ce qui les rend plus transparents et légitimes pour toutes les parties concernées. Le Chapitre VI de la Charte offre au Conseil une diversité de moyens qui restent peu utilisés dans ce dossier.

Nous jugeons encourageantes les manifestations d'intérêt que nous avons reçues au cours des derniers mois pour discuter d'un rôle diplomatique plus large du Conseil et de l'Organisation des Nations Unies dans le dossier de la République populaire démocratique de Corée. Nous espérons continuer à développer ces idées dans les mois à venir et restons ouverts à toute discussion avec les États Membres qui le souhaiteraient.

Nous saluons la présence du représentant de la République populaire démocratique de Corée dans cette salle aujourd'hui, après une longue absence, et nous espérons qu'il s'agit d'un signe positif pour l'engagement diplomatique. Je réaffirme que c'est le dialogue, par opposition à l'isolement, qui reste le meilleur moyen d'atteindre notre objectif partagé d'une péninsule coréenne stable, pacifique et exempte d'armes nucléaires. Le dernier tir de missile en date nous en convainc davantage, et non moins.

M^{me} Evstigneeva (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous avons écouté l'exposé de M. Khaled Khiari. Nous constatons une nouvelle fois que ni cet exposé, ni la déclaration faite hier par le Secrétaire général, ne mentionnent un certain nombre de facteurs qui ont une incidence directe sur la situation qui règne autour de la péninsule coréenne.

La Russie s'est toujours opposée à toute activité militaire qui menacerait la sécurité de la péninsule coréenne et des pays d'Asie du Nord-Est. La présente séance a été convoquée à la demande de l'Albanie, des États-Unis, de la France, du Japon, de Malte et du Royaume-Uni au sujet d'un lancement de missile. Mais encore une fois, nous devons attirer l'attention sur les actions des États-Unis, de la République de Corée et du Japon, qui continuent d'augmenter l'ampleur des exercices régionaux et de l'interaction militaire dans le cadre de leur concept de dissuasion dite élargie. Pour une raison qui nous échappe, certains membres du Conseil tentent de minimiser ce facteur, alors qu'il définit en fait le contexte des événements actuels. Nous avons cité à plusieurs reprises des exemples de cette tendance négative, mais d'une séance à l'autre, leur nombre ne fait qu'augmenter. Ainsi, à la mi-juin, pour la première fois depuis longtemps, un sous-marin nucléaire américain a participé à des exercices au large de la péninsule coréenne ; à la fin du mois de juin, plusieurs exercices aériens américano-coréens ont été effectués, auxquels ont participé des chasseurs et des bombardiers stratégiques américains.

Il est évident que de telles actions ont un effet déstabilisateur non seulement sur la situation en Asie du Nord-Est, mais aussi sur l'ensemble de la région Asie-Pacifique. La militarisation actuelle de la région, notamment au travers de projets visant à y déplacer une partie de l'infrastructure militaire de l'OOTAN et de tentatives des États-Unis et de leurs alliés ayant pour but de créer de nouvelles lignes de démarcation dans la région en établissant des alliances à composition restreinte pour s'opposer à certains États que Washington juge peu recommandables, a une incidence négative majeure sur la stabilité mondiale.

Par ailleurs, nous ne devons pas négliger les signaux extrêmement ambigus et contradictoires envoyés par les alliés des États-Unis en Asie du Nord-Est, le Japon et la République de Corée, au sujet d'une prétendue coopération renforcée avec les États-Unis dans le domaine militaire. Dans leurs déclarations, ces pays ont même envisagé ouvertement de déployer des armes nucléaires américaines sur leur territoire ou alors de mettre au point de telles armes.

Dans le contexte de la situation spécifique de la péninsule coréenne dont le Conseil de sécurité discute aujourd'hui, il est clair que l'activité militaire des États-Unis et de leurs alliés dans la sous-région est par définition contraire à l'objectif de désescalade des tensions. Lorsqu'il discute de cette question, le Conseil

de sécurité n'a pas le droit d'ignorer ce facteur, malgré les tentatives persistantes de certains États d'imposer une vision unilatérale des événements en cours, en imputant l'escalade actuelle à la seule République populaire démocratique de Corée. Nous devons également garder à l'esprit la position bien connue et publiquement déclarée de Pyongyang, ainsi que la longue histoire du règlement coréen, qui montre qu'il n'existe pas d'autre solution que le dialogue pour régler les problèmes auxquels la péninsule est confrontée. Il est clair que l'intensification de l'activité militaire, sous l'impulsion de Washington, suivie aveuglément par Tokyo et Séoul, qui ont renoncé à toute analyse globale et indépendante de la situation, ne fait que repousser la reprise d'un tel dialogue. Cet état de fait apparaît comme une recherche délibérée de provoquer une crise majeure autour de la péninsule coréenne, ce qui crée des risques de voir se produire des événements potentiellement dangereux.

Je rappelle que les résolutions du Conseil de sécurité concernant la République populaire démocratique de Corée appellent à la recherche d'un règlement politique et diplomatique de la situation autour de la péninsule coréenne. Les événements les plus récents témoignent de la nécessité d'une désescalade immédiate, d'un rejet des actes de provocation et d'un retour à la négociation. À cet égard, nous appelons une nouvelle fois l'attention sur le plan d'action russo-chinois pour un règlement global de la situation dans la péninsule coréenne, qui prévoit des mesures concrètes dans différents domaines. Sa mise en œuvre nécessitera sans aucun doute d'instaurer un dialogue mutuellement respectueux et de prendre en compte les préoccupations et les droits légitimes de tous les États concernés, y compris, bien sûr, la République populaire démocratique de Corée. Cependant, nous n'avons pas encore constaté une quelconque volonté d'entreprendre une telle démarche. En outre, compte tenu de la position de certains membres du Conseil de sécurité, il est criminel que l'on continue à accorder si peu d'attention à la recherche de moyens permettant de résoudre, dans le cadre du Conseil de sécurité, les problèmes qui s'accumulent dans la sous-région.

Nous soulignons que le projet de résolution coparrainé par la Russie et la Chine, qui traite des questions politiques et humanitaires, reste également sur la table. Nous sommes convaincus que son examen et son adoption éventuelle seraient bien plus bénéfiques que tous les autres projets délibérément déséquilibrés, notamment ceux qui prônent une politique de durcissement de la pression par le biais de sanctions, qui sont à la fois inutiles sur la forme et inhumaines sur le fond. L'assouplissement

des restrictions par le Conseil ne serait pas un « cadeau » à Pyongyang, qui, selon les États occidentaux, ne le mérite pas, mais plutôt une mesure attendue depuis longtemps, qui permettrait notamment de rétablir un climat de confiance et de démontrer à la République populaire démocratique de Corée la volonté du Conseil de s'acquitter pleinement des fonctions qui lui incombent en vertu de la Charte des Nations Unies.

Au cours des dernières séances du Conseil, nous avons entendu à plusieurs reprises parler de la nécessité de restaurer l'unité du Conseil de sécurité en ce qui concerne la situation dans la péninsule coréenne. Nous pensons qu'il s'agit d'un objectif tout à fait réalisable et loin d'être difficile à atteindre, pour autant que tous les membres du Conseil, au lieu de faire de la propagande, soient prêts à s'acquitter de leurs obligations en répondant de manière objective et impartiale aux menaces contre la paix et la sécurité internationales, tout en tenant compte de tous les facteurs qui sous-tendent ces menaces, et participent de bonne foi à des débats de fond constructifs afin de trouver une solution concrète à l'ensemble des problèmes qui se posent dans la péninsule coréenne.

M. Kumanga (Mozambique) (*parle en anglais*) : Le Mozambique remercie le Sous-Secrétaire général Khiari de son exposé important. Nous saluons la présence des Représentants permanents de la République populaire démocratique de Corée et de la République de Corée à la présente séance.

Nous sommes depuis longtemps préoccupés par les tensions qui règnent dans la péninsule coréenne. Nos inquiétudes bien fondées ont encore été justifiées par un nouveau tir de missile balistique intercontinental le 11 juillet. Au cœur de nos préoccupations se trouve le fait que ce lancement constitue une violation flagrante des résolutions du Conseil de sécurité en la matière. Ce n'est pas seulement l'autorité du Conseil qui est en jeu ; la paix et la sécurité mondiales continuent d'être menacées. La péninsule coréenne, comme le monde entier, mérite de connaître la paix, la sécurité et la stabilité. À cette fin, toutes les parties concernées doivent s'abstenir de prendre des mesures unilatérales susceptibles de compromettre la stabilité de la région. Dans ce contexte, nous exigeons que toutes les parties concernées respectent pleinement les résolutions du Conseil de sécurité sur la péninsule coréenne.

Nous vivons à une époque où l'humanité est menacée par la prolifération des armes de destruction massive. Nous devons tous assumer la responsabilité du maintien de la paix. Il s'agit là d'un défi de taille, qui découle de

la Charte des Nations Unies. Tous les États Membres de l'ONU, individuellement et collectivement, ont le devoir de contribuer à la non-prolifération des armes nucléaires. À cet égard, le Mozambique réaffirme son appel au dialogue et à des solutions négociées au nom du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République populaire démocratique de Corée.

M. Song Kim (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : L'exercice du droit de légitime défense est un droit légitime des États souverains, que personne ne peut nier, puisqu'il est consacré par la Charte des Nations Unies et par le droit international. Notre tir d'essai d'un nouveau type de missile balistique intercontinental (MBI) n'a eu aucune incidence négative sur la sécurité des pays voisins. Le Japon a annoncé que notre MBI avait atterri en dehors de sa zone économique exclusive, ce qui équivaut à admettre qu'il ne posait aucun risque pour sa sécurité. En outre, notre tir d'essai d'un nouveau type de MBI, le Hwasong-18, est un exercice justifié du droit de légitime défense destiné à dissuader les forces hostiles de se livrer à des opérations militaires dangereuses et à garantir scrupuleusement la sécurité de notre État et la paix dans la région.

La tenue d'une séance publique d'information du Conseil de sécurité sur l'exercice légitime du droit de légitime défense d'un État souverain est une action contradictoire qui nie les principes fondamentaux de l'égalité souveraine de tous les États et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, consacrés par la Charte et les normes régissant les relations internationales. Nous rejetons et condamnons catégoriquement l'organisation de cette séance d'information du Conseil de sécurité par les États-Unis et leurs partisans, qui empiète sur le droit de légitime défense de la République populaire démocratique de Corée, car il s'agit d'un acte illégal et dangereux qui viole l'esprit de la Charte et le droit international.

Actuellement, les provocations militaires des États-Unis et de leurs partisans contre la République populaire démocratique de Corée se multiplient comme jamais auparavant et, par conséquent, la dynamique en matière de sécurité militaire dans la péninsule coréenne nous rapproche d'une crise nucléaire bien plus grave que ce que l'on a connu durant la guerre froide. En avril, les États-Unis ont concocté la Déclaration de Washington, qui prépare une véritable épreuve de force nucléaire avec la République populaire démocratique de Corée. Dans le prolongement de cette déclaration, les États-Unis

prévoient ouvertement de débattre de l'emploi d'armes nucléaires contre notre pays dans le cadre de la réunion du groupe consultatif nucléaire entre les États-Unis et la Corée du Sud, qui sera l'organe de tutelle de l'alliance nucléaire tripartite entre les États-Unis, le Japon et la Corée du Sud.

En outre, les États-Unis précipitent, comme jamais auparavant, la région au bord de la guerre nucléaire en déployant fréquemment des sous-marins à propulsion nucléaire et des bombardiers stratégiques nucléaires dans la péninsule coréenne et aux alentours, et en menant des exercices militaires conjoints à grande échelle. La péninsule coréenne est le seul endroit au monde où des exercices de guerre nucléaire extrêmement provocateurs et agressifs se déroulent aussi fréquemment et tous les ans, dans le but ultime d'éliminer de la région un État souverain. Plus grave encore, les États-Unis tentent de redéployer des armes nucléaires dans la péninsule coréenne en envoyant un sous-marin nucléaire en Corée du Sud pour la première fois depuis 40 ans, tout en recourant à des activités d'espionnage aérien extrêmement provocatrices en infiltrant l'espace aérien souverain de la République populaire démocratique de Corée. Des bombardiers nucléaires stratégiques des États-Unis ont été envoyés à plusieurs reprises dans la péninsule coréenne en l'espace d'un mois. Un sous-marin nucléaire chargé de missiles de croisière a été déployé en Corée du Sud et au Japon. Le sous-marin nucléaire stratégique américain transportant des centaines de têtes nucléaires et une vingtaine de MBI qui est déployé en Corée du Sud fait peser une grave menace non seulement sur la République populaire démocratique de Corée et les pays voisins, mais également sur les pays de la région de l'Asie et du Pacifique.

Ces manœuvres militaires inconsidérées des États-Unis constituent un acte d'agression pur et simple qui pousse la situation dans la péninsule coréenne vers un conflit armé en bonne et due forme, bien au-delà de la posture de préparation militaire constante dirigée contre une partie belligérante. Elles ont donc un effet préjudiciable sur la situation militaire et politique régionale et sur l'architecture de sécurité.

J'ai une question pour ceux qui persistent à dire que la République populaire démocratique de Corée, en exerçant son droit de légitime défense, y compris par des tirs de missile à des fins d'essai, met en péril la paix et la sécurité internationales : en quoi le déploiement de moyens nucléaires, la conduite d'exercices militaires conjoints et les activités d'espionnage aérien par les États-Unis contribuent-ils à la paix et à la stabilité dans

la péninsule coréenne ? Les exercices militaires conjoints des États-Unis et de la Corée du Sud qui impliquent des moyens nucléaires, dans le but très dangereux et irréaliste d'éliminer un État souverain de la région, constituent des actes très risqués qui pourraient déclencher la catastrophe d'une guerre nucléaire dans la péninsule coréenne. De tels actes représentent de véritables menaces à la paix et à la sécurité internationales, et le Conseil de sécurité doit donc s'en saisir.

Il faudrait que le Conseil de sécurité explique pourquoi des dizaines d'exercices de guerre nucléaire organisés par les États-Unis, avec toutes sortes de moyens nucléaires stratégiques, ne sont pas considérés comme une menace à la paix et à la sécurité internationales, alors qu'un seul essai d'un MBI de notre part est lui vu comme tel. À tout le moins, le Conseil devrait expliquer pourquoi il ne s'émeut pas que les provocations militaires extrêmement dangereuses des États-Unis sont une menace de taille pour la sécurité de la République populaire démocratique de Corée.

Le Conseil de sécurité suit actuellement une voie très dangereuse, sous l'influence de l'autoritarisme et de l'arbitraire des États-Unis et de leur poignée de partisans. Il y a un mépris flagrant de la souveraineté de la République populaire démocratique de Corée dans le fait de trouver à redire à l'exercice de notre droit de légitime défense sans se poser la question de savoir s'il est acceptable que les États-Unis et la Corée du Sud se livrent à des manœuvres militaires qui outrepassent les limites.

Si l'exercice du droit de légitime défense d'un État Membre de l'ONU afin de préserver sa souveraineté et sa sécurité en réponse aux menaces militaires des États-Unis continue d'être contesté, et si la démonstration de force provocatrice et risquée des États-Unis reste impunie, la communauté internationale considérera comme allant de soi les tentatives d'attaques militaires et les actions agressives des États-Unis contre la République populaire démocratique de Corée, ce qui revient à encourager le déclenchement d'une guerre nucléaire dans la péninsule coréenne. Si le peu de cas qu'il fait de l'arbitraire militaire des États-Unis mène à des attaques militaires et à une agression contre la République populaire démocratique de Corée, entraînant une catastrophe épouvantable, telle qu'une guerre nucléaire, le Conseil de sécurité pourra-t-il en assumer la responsabilité ? Si tel n'est pas le cas, il sera face à deux options : la première consiste à s'abstenir de faire barrage à l'exercice par la République populaire démocratique de Corée de son droit de légitime défense ;

la deuxième consiste à dénoncer et décourager ce qu'il y a d'hostile à la paix dans le comportement des États-Unis.

Contester de façon partielle l'exercice par la République populaire démocratique de Corée de son droit de légitime défense face à la politique hostile et aux menaces militaires des États-Unis, sous le seul prétexte de violations des résolutions du Conseil de sécurité, que les États-Unis et leurs partisans ont fait adopter de force, est vraiment un acte éminemment irresponsable et malveillant et signe un renoncement total aux obligations morales et à la conscience à l'égard de la paix et de la sécurité internationales.

Si les activités de l'alliance militaire constituée par les États-Unis et la Corée du Sud demeurent telles qu'elles sont et que seuls les efforts déployés par la République populaire démocratique de Corée pour renforcer la dissuasion aux fins de légitime défense sont taxés de provocation, cela favorisera une asymétrie militaire dans la péninsule de Corée et détruira l'équilibre des forces. La question de savoir si une situation extrême, voulue ou non, prendra forme dans la péninsule coréenne dépendra dans une très large mesure des prochains choix des États-Unis. Si une situation problématique s'installe à l'avenir, les États-Unis en porteront toute la responsabilité.

Pour conclure, la République populaire démocratique de Corée se joindra activement aux efforts de la communauté internationale pour garantir la paix et la sécurité mondiales et établir un ordre international équitable et juste. Elle assumera également son rôle et sa responsabilité dans la lutte pour préserver la paix et la stabilité dans la péninsule coréenne.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République de Corée.

M. Joonkook Hwang (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance importante du Conseil de sécurité. Ma gratitude va également au Sous-Secrétaire général Khiari pour son exposé.

La République de Corée condamne dans les termes les plus forts possibles les tirs répétés de missile balistique par la République populaire démocratique de Corée, notamment son tir d'un missile balistique intercontinental (MBI) le 12 juillet, heure locale. Juste après le tir, les médias d'État de Pyongyang ont annoncé que le dirigeant de la République populaire démocratique de Corée était présent une fois encore pour assister au tir du MBI Hwasong-18, qui est un nouveau type de MBI à propergol solide.

La République populaire démocratique de Corée a même tenté de justifier le tir illégal en prétendant qu'il n'avait aucun effet néfaste sur la sécurité des pays voisins. Là, je ne peux m'empêcher de poser la question : comment un tir de MBI pourrait-il jamais faire que les pays voisins se sentent en sécurité ?

Depuis le début de l'année dernière, la République populaire démocratique de Corée a tiré plus de 90 missiles balistiques, dont 13 missiles balistiques à longue portée, ce qui signifie que la République populaire démocratique de Corée a jusqu'ici violé les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité plus d'une fois par semaine.

Il est regrettable que le Conseil de sécurité reste silencieux face au comportement irresponsable dont fait régulièrement preuve la République populaire démocratique de Corée, dans une parfaite illustration de son mépris total des normes internationales, qui tourne en dérision, sans vergogne, le fonctionnement du Conseil de sécurité. Il est paradoxal qu'un État Membre qui rejette catégoriquement l'autorité du Conseil se voit offrir la possibilité d'y diffuser sa propagande absurde.

Une fois de plus, je souligne qu'il suffit d'un tir de missile balistique pour constituer clairement une violation de multiples résolutions du Conseil de sécurité. En outre, chaque tir effectué par la République populaire démocratique de Corée permet à Pyongyang de progresser dans la mise au point technologique de vecteurs de plus en plus sophistiqués pour ses têtes nucléaires.

Face à cette grave menace contre la paix et la sécurité internationales, le Conseil est paralysé depuis qu'il a échoué à adopter une résolution condamnant le tir d'un MBI par la République populaire démocratique de Corée en mai 2022 à cause de l'opposition de deux membres permanents (voir S/PV.9048). De surcroît, aucune nouvelle personne ni entité n'a été inscrite sur la liste des sanctions du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) au cours des cinq dernières années, alors que la République populaire démocratique de Corée n'a de cesse de perfectionner ses techniques lui permettant d'échapper aux sanctions. Il est profondément préoccupant que nous nous réunissions encore et encore pour examiner les provocations répétées de la République populaire démocratique de Corée, presque tous les mois, sans le moindre résultat concret.

Nous devons prouver sans équivoque que la volonté de la communauté internationale de voir la dénucléarisation de la République populaire démocratique de Corée est plus forte que la volonté déraisonnable de celle-ci de

développer des arsenaux nucléaires. Dans la situation actuelle, une condamnation à l'unisson de notre part et des sanctions internationales constituent sans doute le seul moyen de contraindre Pyongyang à revoir sa politique et son comportement malavisés et à revenir à la diplomatie. C'est pourquoi il est impératif de veiller à la pleine mise en œuvre des résolutions du Conseil. Il convient de remédier rapidement à l'application incomplète des sanctions par certains pays et aux manquements qui en découlent. La République populaire démocratique de Corée réalise des profits considérables en continuant de se soustraire aux sanctions et en exploitant leurs principales failles au moyen de cyberactivités malveillantes, de la main-d'œuvre du pays travaillant à l'étranger ainsi que de transbordements illicites entre navires de produits pétroliers raffinés et de charbon, pour ne citer que quelques exemples.

Il est regrettable que d'aucuns établissent encore une fausse équivalence entre les provocations illégales de la République populaire démocratique de Corée et les exercices militaires défensifs conjoints menés de longue date par la République de Corée et les États-Unis. Comme nous l'avons souligné à maintes reprises au Conseil, la République populaire démocratique de Corée a développé ses programmes nucléaires et balistiques illégaux selon ses propres règles. Elle va jusqu'à affirmer que ses programmes nucléaires et balistiques illicites sont le fruit de la politique prétendument hostile de la République de Corée et des États-Unis. Mais en quoi diable cette politique est-elle si antagonique ? C'est Pyongyang qui accentue continuellement sa politique menaçante à l'égard de la communauté internationale en mettant la planète en danger avec la doctrine nucléaire la plus agressive au monde.

En fait, la République populaire démocratique de Corée ne se contente pas de travestir la réalité pour justifier ses actions provocatrices. Avant et après son dernier tir de missile balistique intercontinental, la République populaire démocratique de Corée a proféré des menaces très claires en déclarant qu'il était possible qu'un incident inhabituel touche l'activité aérienne routinière au-dessus des eaux internationales, avançant l'argument infondé que le ciel qui surplombe la zone économique maritime fait partie de son espace aérien. Le seul pays à revendiquer de telles aberrations est la République populaire démocratique de Corée. Il s'agit d'un nouvel exemple de la propagande menée par la République populaire démocratique de Corée en vue de provoquer une crise et de menacer ses voisins. Je demande instamment à la République populaire démocratique de Corée de mettre

un terme à ces menaces et de revenir au dialogue et à la diplomatie.

Selon certaines estimations, le nombre de personnes mortes de faim en République populaire démocratique de Corée a augmenté par rapport aux années précédentes en raison de l'aggravation des pénuries alimentaires. Malheureusement, malgré ces circonstances déplorables, la République populaire démocratique de Corée a une fois de plus donné la priorité aux provocations coûteuses et illégales que représentent ses missiles balistiques intercontinentaux. La dangereuse quête de la République populaire démocratique de Corée d'un arsenal nucléaire croissant et ses violations flagrantes et systématiques des droits humains sont en effet les deux faces d'une même pièce. Ma délégation exhorte tous les membres du Conseil à appuyer la reprise des séances publiques du Conseil de sécurité sur la question de la situation des droits humains

dans le pays afin de traiter la question de la République populaire démocratique de Corée de manière globale.

Cette année, nous commémorons solennellement le soixante-dixième anniversaire de l'Accord d'armistice coréen, qui a fait suite à l'invasion de la République de Corée par la République populaire démocratique de Corée en 1950. Force est malheureusement de constater que la République populaire démocratique de Corée n'a jamais cessé de menacer la paix et la stabilité de la péninsule coréenne, de la région et du monde. La République de Corée réaffirme que la porte du dialogue reste grande ouverte. Nous exhortons une fois de plus la République populaire démocratique de Corée à mettre immédiatement un terme à ses actions déstabilisatrices et à répondre à nos appels répétés à entamer un dialogue sérieux.

La séance est levée à 18 h 45.